

## Procès-verbal du Comité syndical

L'an deux mille vingt-et-un, le dix-huit janvier à 17h30, le Comité syndical du syndicat mixte Somme Numérique légalement convoqué le six janvier, s'est réuni dans la salle des Assemblées de Somme Numérique, ainsi que dans une salle virtuelle de l'outil de visioconférence de Somme Numérique.

### Règles de fonctionnement des institutions pendant l'état d'urgence sanitaire

La loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire prolonge l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 16 février 2021 inclus [JO du 15 novembre 2020]. Durant ce délai, les organes délibérants des EPCI et des syndicats peuvent se réunir selon des mesures adaptées au respect des règles sanitaires. Pour faciliter leur fonctionnement, la loi prévoit de réactiver certaines dispositions dérogatoires déjà en vigueur au printemps dernier.

Le quorum requis pour la tenue de la réunion est allégé au tiers des membres présents et les élus peuvent être porteurs de deux pouvoirs.

Pour ouvrir la séance, Philippe VARLET fait l'appel des élus et énonce les pouvoirs.

	Présents	Pouvoirs 1	Pouvoirs 2	participation	VOIX
1	BEAUFILS Christian			par visioconférence	1
2	BEAUMONT Joël			sur site	1
3	BLOCKLET Patrick			sur site	1
4	BLONDELLE Jean-Marie	WALIGORA Jean-Luc		par visioconférence	2
5	BODIOU Thierry			par visioconférence	1
6	BOHIN Pascal	DE WAZIERS Isabelle		par visioconférence	7
7	DEBEUGNY François			sur site	1
8	DEFRANCE Hervé			par visioconférence	1
9	DELETRE Margaux	PENAUD Guy	JARDE Olivier	sur site	18
10	DONA Mario			par visioconférence	1
11	FRION Fabrice			sur site	1
12	JACQUES Laurent			par visioconférence	1
13	LEBRUN Christian			par visioconférence	1
14	LECOMTE Frédéric			par visioconférence	1
15	LEMAIRE Anna Maria			sur site	1
16	MAROTTE Philippe			sur site	1
17	MASSET Jacques			sur site	1
18	PARSIS Laurent	HECQUET James	GORRIEZ Jean	sur site	3
19	PAYEN Jean-Dominique			par visioconférence	1
20	POUPART Patricia			par visioconférence	1
21	ROY Mathilde	GEST Alain		par visioconférence	12
22	SAINTYVES Bruno			par visioconférence	1
23	TRABOUILLET Romuald	DE MONCLIN Arnaud		par visioconférence	2
24	VARLET Philippe	DECLÉ Paul-Eric	DELFOSSÉ Jean-Philippe	sur site	13
					<b>74</b>

	<b>Excusés</b>
<b>1</b>	DAVERGNE Bernard
<b>2</b>	DECAYEUX Stéphane
<b>3</b>	DECLÉ Paul-Eric
<b>4</b>	DELFOSSÉ Jean-Philippe
<b>5</b>	DEMARCY Denis
<b>6</b>	DE MONCLIN Arnaud
<b>7</b>	DESCHAMPS-DERCHEU Thierry
<b>8</b>	DE WAZIERS Isabelle
<b>9</b>	DURIEUX François
<b>10</b>	EYNARD Francis
<b>11</b>	FOUCAULT Marc

<b>12</b>	FOURNIER Jean-Michel
<b>13</b>	GEST Alain
<b>14</b>	GORRIEZ Jean
<b>15</b>	HECQUET James
<b>16</b>	JARDE Olivier
<b>17</b>	LEFEBVRE Julien
<b>18</b>	PENAUD Guy
<b>19</b>	RENAUX Jean-Claude
<b>20</b>	THUEUX Jacky
<b>21</b>	VASSENT Christophe
<b>22</b>	WALIGORA Jean-Luc

1 - **Constat du quorum** : Pour cette séance, le comité syndical est constitué de 24 élus présents et 10 délégués représentés, pour un total de 74 voix.

En ouverture de séance le Président comptabilisait 21 membres présents et 6 élus représentés. Chaque délibération précise les élus présents et représentés au moment du vote.

2 – **Pouvoirs** : ils sont listés dans le tableau ci-dessus.

3 - **Désignation du secrétaire de séance**: Monsieur Laurent PARSIS

## Le mot du Président

Mesdames, Messieurs, Chers collègues,

Comme il est de tradition chaque mois de janvier, je vous présente mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2021, qu'elle vous apporte la santé ainsi que l'épanouissement personnel et professionnel.

En termes de projets et de résolutions, vous pouvez constater que Somme Numérique n'en manque pas avec un ordre du jour comprenant 18 projets de délibération !

Avant d'introduire cette séance, je souhaitais mettre à l'honneur le Directeur de Somme Numérique qui arrête ses fonctions le 31 mars 2021, pour une retraite bien méritée, après plus de 12 ans de bons et loyaux services dans notre collectivité.

S'agissant ce soir de son dernier comité syndical, j'en profite pour vous faire un rapide bilan de son passage au syndicat mixte en laissant sans aucun doute quelques traces de son passage.

Monsieur Briançon a été recruté en novembre 2008 par le Président Jean-François VASSEUR.

Par sa technicité, sa connaissance de l'environnement et des enjeux de l'aménagement territoriale et numérique, le syndicat mixte a alors pris un nouveau tournant.

Il a développé les partenariats extérieurs, matérialisé notamment par l'adhésion à l'AVICCA. Il a également permis l'adhésion de l'ensemble des EPCI, en développant un modèle gagnant-gagnant basé sur la mutualisation des moyens, dans lequel tous les territoires ont trouvé progressivement un juste retour de leur adhésion et des investissements engagés pour le déploiement du réseau de fibre optique.

En 2014, le Somme Numérique a connu une nouvelle gouvernance avec la présidence de Jean-Claude LECLABART.

Les doutes quant au sens de l'action du syndicat mixte et son utilité pour le département, ainsi que dans les qualifications de son Directeur, ont rapidement été dissipés par les nouveaux élus.

Le syndicat mixte était désormais engagé dans un mouvement national, une obligation de faire face aux nouveaux enjeux pour la population, d'accès au haut débit, puis au très haut débit.

Yves Briançon a su capter les subventions publiques nécessaires à la mise en œuvre de ces projets pour la Somme.

Il a également mené le passage de la gestion du réseau en fibre optique public de la régie directe à l'affermage, en sachant s'entourer pour sécuriser chaque opération techniquement, juridiquement et financièrement.

Pour ne citer que les plus importants, il y a eu la création d'une boucle locale de fibre optique sur la communauté de communes de l'Abbevillois, l'extension du réseau sur la Côte picarde avec une subvention du FEADER, la couverture des zones blanches de l'ADSL avec l'aménagement de 60 NRAZO, le raccordement des lycées avec la Région Picardie, le raccordement des collèges du Département et de très nombreux sites publics des membres qui ont suivi le mouvement ces dernières années.

Avec l'adoption en 2011 du premier Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique et la mise en œuvre du plan France Très Haut Débit de l'Etat, un parcours du combattant s'engageait pour faire adopter le plan de financement et aboutir à la réalisation de 160 opérations de Montée en débit sur le réseau cuivre, et le déploiement FTTH sur les premiers EPCI sélectionnés.

La décision par le Conseil Syndical présidé par votre serviteur de postuler à la deuxième phase du SDTAN en 2017 a enfin permis d'accéder à l'opération 100% FTTH 2024 en cours actuellement, avec la convention de financement FSN de 36 millions € signée tout récemment.

La bonne gestion de l'établissement a été confirmée suite à un contrôle de la Chambre Régionale des Comptes sur la période 2009-2015.

Dans le domaine des services, la généralisation des Espaces Numériques de Travail et l'acquisition du Centre de données restent la face visible du cheminement de ces dernières années vers l'appropriation des outils de Somme Numérique par les collectivités du département, avec toute l'ingénierie, la force de conviction et l'ingéniosité dont il a fallu faire preuve.

Yves Briançon a accompagné les élus dans ces nouveaux projets toujours dans le sens du bien public et de la continuité de l'action qui avait été engagée en 1998 par Roger MEZIN.

Il a mené l'équipe avec succès, en sachant valoriser les compétences de chaque personne, pour parvenir à un orchestre harmonieux et efficace dans lequel chacun connaît parfaitement sa partition, selon ses propres termes.

Une grande vertu d'un musicien est de jouer avec simplicité et fluidité, en masquant tous les efforts et les difficultés qui peuvent être vécus dans les coulisses.

Nous pouvons reconnaître ces qualités à Monsieur Briançon.

Depuis mi-2015 que je préside à la destinée de Somme Numérique, j'ai découvert un homme profondément attaché au service public et au développement du territoire. Nous n'avons pas toujours été d'accord sur tout mais Yves Briançon a toujours in-fine respecté et mis en œuvre les décisions des élus.

Sa grande connaissance des dossiers, ainsi que des rouages ministériels et européens ont permis de faire avancer favorablement la presque totalité des demandes de subventions des dernières années.

Ainsi au nom de tous les élus du Comité syndical, je vous remercie pour ces années au cours desquelles vous avez œuvré pour faire appliquer les décisions politiques qui ont fait l'établissement que l'on connaît aujourd'hui et le préparer encore ces dernières semaines, aux nouvelles étapes à franchir et aux nouveaux objectifs à atteindre : En outre avec la préparation du dossier Plan de relance de plusieurs millions d'euros.

Revenons à présent à l'ordre du jour de cette séance.

Avec le budget primitif 2021, nous confirmons les engagements pris en termes de déploiement du réseau, mais nous souhaitons également franchir de nouvelles étapes dans la mise en œuvre des services dématérialisés et des usages du réseau, au bénéfice des structures publiques et des usagers de notre territoire.

En effet, L'objectif 100% FTTH 2024 reste à ce jour maintenu malgré la crise sanitaire avec une inscription de 31 millions € en investissement correspondant au déploiement de 33 000 prises FTTH.

Par ailleurs, la diffusion des projets « Plan de relance » de Somme Numérique auprès des partenaires potentiels, a reçu un premier accueil positif de la Banque des Territoire qui permet l'inscription de 3 actions importantes :

- Une étude globale des enjeux et opportunités de la « Smart City » ;
- Une action spécifique qui touche à l'exclusion numérique des familles ciblées sur la ville d'Amiens, portant sur l'accompagnement des parents à l'utilisation de l'Espace Numérique de Travail ;
- Une étude visant à cadrer le dispositif de Minimum Vital Numérique, dont toutes les collectivités devraient disposer pour assurer la continuité du service public et la communication avec les usagers.

Par ailleurs, comme cela a déjà été annoncé lors du Débat d'Orientations Budgétaires, je souhaite proposer aux communes un accompagnement dans la mise en œuvre de leur projet de vidéoprotection, permettant de valoriser le réseau de fibre optique et le Centre de données pour le stockage, dès que ce sera possible règlementairement.

Je vous propose pour cela de constituer un groupement de commandes destiné aux communes disposant d'une couverture FTTH, afin d'engager les premières actions fin 2021.

Le syndicat mixte s'inscrit également dans la préoccupation nationale autour de l'inclusion numérique, avec son projet de Médiation Numérique Mobile, permettant des actions ciblées à la rencontre des habitants.

Cependant, l'appel à projets de l'Etat pour la création de 4000 postes de conseillers numériques nécessiterait une prise de position plus forte, pour laquelle il conviendra de s'accorder avec le Département de la Somme et les différentes structures publiques qui peuvent être concernées.

Vous l'avez compris, les Commissions que je vous propose de désigner ce jour sous la Présidence de Laurent PARSIS et de Margaux DELETRE, auront de nombreux dossiers à suivre et nous avons besoin de la mobilisation de tous pour faire avancer ces projets dans notre territoire.

Pour accompagner l'ensemble de ceux-ci, je vous propose également de nouvelles créations de poste et un organigramme remanié traduisant notre objectif d'accentuer la promotion des usages et de renforcer les liens avec nos membres dans la mise en œuvre des projets numériques du territoire.

Je vous laisse donc à l'examen successif de ces sujets, en commençant par un règlement visant à préciser les modalités d'organisation de nos séances par visioconférence, puisque nous constatons la nécessité et l'utilité de pérenniser une pratique née de la crise sanitaire de 2020.

# I. Délibérations

## 1. Organisation des séances de l'assemblée à distance par téléconférence

L'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité de fonctionnement des institutions locales autorise la tenue des réunions par visioconférence. Il est prévu que soient déterminées par délibération les modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats ainsi que les modalités de scrutin. Suite à la prolongation de l'état d'urgence et des diverses mesures correspondantes autorisées par la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020, le Président propose au Comité syndical de formaliser les modalités de fonctionnement des séances du syndicat mixte par visioconférence.

En application de l'article 6 de l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020, les exécutifs locaux peuvent "décider que la réunion de l'organe délibérant se tient par visioconférence ou à défaut audioconférence".

Conformément à l'ordonnance, doivent être déterminées par délibération au cours de cette réunion :

- les modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats ;
- les modalités de scrutin .

M. le Président rappelle qu'il a décidé de réunir l'assemblée délibérante à distance par visioconférence afin d'assurer la continuité du fonctionnement de l'établissement durant l'état d'urgence sanitaire lié à l'épidémie de Covid 19.

La solution technique retenue par Somme Numérique pour la tenue de ses séances à distance par visioconférence est : BIG BLUE BUTTON – SOLUTION LIBRE HEBERGEE PAR LE SYNDICAT MIXTE;

Dans ce cadre, il rend compte des diligences effectuées par ses soins pour convoquer la présente réunion.

Ainsi, après s'être assuré de l'exactitude des coordonnées de l'ensemble des conseillers, les convocations à cette réunion ont fait l'objet d'un double envoi par mail sécurisé et mail simple ;

La convocation contenait toutes les précisions utiles aux conseillers pour participer à la séance à distance, notamment sur les modalités techniques de participation (solution technique retenue, matériel nécessaire) et sur les modalités d'organisation de la séance (vérification du quorum, examen de l'ordre du jour, prise de parole, scrutin).

L'ensemble des conseillers convoqués ont confirmé, par mail leur présence ou leur absence à la séance.

Si certains conseillers ne disposaient pas des équipements et/ou de la connexion requis pour participer à cette séance à distance, les services du syndicat peuvent apporter leur secours et assistance notamment par l'aide à la configuration.

M. le Président propose d'adopter les conditions d'organisation qui figurent dans le règlement annexé à la présente délibération et qui détaillent globalement la technologie retenue pour l'organisation et la prise de parole, le déroulement du scrutin, les conditions d'enregistrement et de conservation des débats et les modalités d'information et d'accessibilité du public aux séances de l'assemblée;

Les membres du Comité syndical, après avoir entendu l'exposé de M. le Président et après en avoir délibéré, décident d'approuver le règlement pour l'organisation des séances de l'assemblée délibérante à distance annexées à la présente délibération. Ce règlement s'applique également pour les séances du Bureau et toute autre réunion de Commission et instances organisées par le syndicat mixte.

**Adoptée à l'unanimité**

## 2. Budget principal – cotisations syndicales 2021

La présente proposition fait suite aux éléments présentés lors du Débat d'Orientation Budgétaire du 17 novembre 2020. Au regard des dépenses projetées pour l'exercice 2021, il est proposé de maintenir la cotisation syndicale 2021 pour tous à 0,67€ par habitant. La cotisation du Département est maintenue à 0,50€ HT par habitant.

Le tableau figurant dans l'ordre du jour comportait plusieurs coquilles qui sont corrigées ici :

Membre	population 2020 source dgcl	BUDGET 2021	
Département	572 443	0,50	286 221,50
CA Amiens Métropole	184 158	0,67	123 385,86
CA Baie de Somme	50 089	0,67	33 559,63
CC Avre Luce Noye	22 252	0,67	14 908,84
CC de la Haute Somme	27 963	0,67	18 735,21
CC du Grand Roye	26 160	0,67	17 527,20
CC du Pays du Coquelicot	28 861	0,67	19 336,87
CC du Val de Somme	26 932	0,67	18 044,44
CC du Vimeu	23 243	0,67	15 572,81
CC Est de la Somme	20 729	0,67	13 888,43
CC Nièvre et Somme	28 608	0,67	19 167,36
CC Ponthieu Marquenterre	33 796	0,67	22 643,32
CC Somme Sud Ouest	39 431	0,67	26 418,77
CC Terre de Picardie	18 619	0,67	12 474,73
CC Territoire Nord Picardie	32 174	0,67	21 556,58
CC Villes Sœurs	38 308	0,67	25 666,36
			<b>689 107,91</b>

Les membres du Comité syndical, après en avoir délibéré, décident de fixer les cotisations 2021 comme suit : la cotisation 2021 des membres au budget principal de Somme Numérique s'élève à 0,50€ par habitant pour le Département de la Somme et à 0,67€ par habitant pour les EPCI. Le nombre d'habitants servant de base de calcul est issu des données publiées par la Direction Générale des Collectivités Locales sur le site du Ministère de l'Intérieur.

Ces cotisations seront prélevées en début d'année 2021 pour tous les membres par l'émission de titres de recette de Somme Numérique.

**Adoptée à l'unanimité**

### 3. Remboursement des échéances d'emprunt 2021

Au 31 décembre 2020, le syndicat mixte aura souscrit un total de 105 M€ d'emprunts sur le budget annexe, dont 65 M€ pour le compte de ses membres, le reste étant financé par les recettes de commercialisation du réseau.

La présente délibération a pour objet de fixer le montant des contributions dues par les membres au titre de la prise en charge des échéances d'emprunt de 2021.

Le montant des annuités d'emprunt de l'exercice 2021 à charge des membres du syndicat mixte d'un montant total de 3 611 288,77€.

Les membres du Comité syndical, après en avoir délibéré, décident de fixer la répartition des charges d'emprunts contractés pour les comptes des membres comme suit :

1 868 885,07	DEPARTEMENT
305 697,52	AMIENS METROPOLE
115 889,91	CC TERRITOIRE NORD PICARDIE
157 401,04	CC SOMME SUD OUEST
83 746,22	CC AVRE LUCE NOYE
89 398,40	CC VAL DE SOMME
238 554,84	CC VILLES SCEURS

109 736,39	CC NIEVRE ET SOMME
101 228,63	CA BAIE DE SOMME
100 311,13	CC GRAND ROYE
110 913,93	CC HAUTE SOMME
75 867,41	CC EST DE LA SOMME
189 828,76	CC PONTHEIU MARQUENTERRE
63 829,51	CC TERRE DE PICARDIE

**Adoptée à l'unanimité**

### 4. Budget primitif 2021

Un rapport explicatif ainsi qu'une présentation synthétique des crédits proposés au titre du budget principal et du budget annexe 2021 ont été transmis aux élus avec l'ordre du jour. Ce rapport explicatif joint au présent procès-verbal, est exposé aux délégués du Comité syndical.

Le Président informe les élus que le projet de vente d'une partie des locaux de Somme Numérique à l'Association des Maires de la Somme a été abandonné du fait du changement de décision du nouveau Bureau de l'AMF80. Le syndicat mixte a d'ores et déjà d'autres projets d'utilisation pour ces locaux actuellement inoccupés, notamment pour des besoins de salle de formation d'Amiens Métropole. Par ailleurs, cela n'aura pas d'impact sur le projet d'aménagement des locaux du syndicat mixte, qui sera entrepris en 2021.

Les membres du Comité syndical, après en avoir délibéré, approuvent le Budget Primitif de l'exercice 2021. Le budget principal est équilibré en fonctionnement et en investissement avec un virement de section de 54 350€. L'équilibre par section du budget annexe est obtenu en effectuant un virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement pour un montant de 1 175 370€.

**Adoptée à l'unanimité**

## 5. Grille tarifaire des services mutualisés 2021

Le Président propose au Comité syndical d'approuver la grille tarifaire des services rendus par le syndicat mixte, conformément aux éléments détaillés lors du Débat d'orientations budgétaires.

Margaux DELETRE interroge le Président sur les mesures mises en œuvre par Somme Numérique pour pallier les cyberattaques de plus en plus fréquentes, y compris auprès des organisations publiques. Par rapport aux services fournis, le syndicat mixte inclut de base les mécanismes de sécurité et effectue en interne ou via ses prestataires les mises à jour pour limiter les risques de faille dans les systèmes informatiques. Cependant, parfois les collectivités et établissements publics souhaitent s'en affranchir et le syndicat mixte doit donc se décharger d'une partie de cette responsabilité. En termes de services, le syndicat mixte exerce son rôle de conseil et de sensibilisation auprès des collectivités autant que possible, via des mails d'information notamment.

Le Président rappelle aux membres du Comité syndical que la recherche, le développement et la mise en œuvre de nouveaux services sont financés par les cotisations syndicales. Leur modèle financier et les modalités de tarification sont ensuite proposés et adoptés par le Comité syndical pour une application l'année suivante. Cela permet une agilité dans l'évolution du catalogue de services pour répondre aux besoins des membres du syndicat mixte, sans perdre de vue l'objectif d'aboutir progressivement à l'équilibre du Centre de services numériques mutualisés.

Les membres du Comité syndical, après en avoir délibéré, décident d'approuver l'offre de services mutualisés du syndicat mixte Somme Numérique ainsi que leur tarification correspondante :

- l'accès à la plateforme de dématérialisation des marchés publics à dimension régionale [www.marchespublics596280.fr](http://www.marchespublics596280.fr);
- la gestion et le renouvellement des noms de domaine ;
- l'hébergement d'un site Web simple sur serveur mutualisé ;
- l'application mobile Intramuros de communication vers la population ;
- l'accès à la plateforme IRIS et ses services de base (flux comptables, contrôle de légalité, parapheur et signature électronique des documents, mail sécurisé et module de convocation) ;
- la messagerie collaborative Zimbra ;
- le groupement de commandes Télécoms ;
- le service de visioconférence BigBlueButton ;
- la sauvegarde et le stockage synchronisé ;
- la solution de bornes Wifi public dite « wifisomme » ;
- la mise à disposition de machines virtuelles ;
- l'hébergement physique de serveurs.

La grille tarifaire des services mutualisés du syndicat mixte Somme Numérique est annexée à la délibération.

Cette grille tarifaire sera mise en forme prochainement, pour être diffusée de façon lisible auprès des membres du syndicat mixte et d'autres partenaires potentiels.

La Charte de services mutualisés ainsi que la convention-type destinée à la mise à disposition des services mutualisés pour les établissements non membres du syndicat mixte sont mises à jour tenant compte des compléments apportés par la présente délibération à l'offre de services du syndicat mixte.

***Adoptée à l'unanimité***

## 6. Grille tarifaire du service d'archivage électronique mutualisé avec le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Nord dit SESAM

Le Service Electronique Sécurisé d'Archivage Mutualisé porté par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord a obtenu l'agrément du Ministère de la Culture en septembre 2019. Il est proposé aux collectivités et établissements publics du périmètre de compétence de Somme Numérique grâce à une convention de coopération horizontale conclue avec le Centre de Gestion du Nord.

La tarification du service est identique pour toutes les archives publiques qui dépendent de ces deux structures. Le syndicat mixte va percevoir les contributions de ses membres et les reverser en totalité au Centre de Gestion du Nord.

Considérant l'offre du Service Electronique Sécurisé d'Archivage Mutualisé proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord en collaboration avec le syndicat mixte Somme Numérique, dans le cadre de la convention de coopération horizontale adoptée par délibération du 17 novembre 2020.

Les membres du Comité syndical sont informés qu'un premier Webinaire aura lieu le 16 février 2021, en collaboration avec les Archives Départementales et le Centre de gestion du Nord, afin de sensibiliser les communes sur l'obligation d'un archivage de leurs productions sous forme électronique, tout comme pour l'archivage papier.

Les membres du Comité syndical, après en avoir délibéré, décident d'approuver la grille tarifaire du Service Electronique Sécurisé d'Archivage Mutualisé annexée à la délibération, comprenant l'offre complète et l'option de Tiers-hébergement.

La Charte du service mutualisé ainsi que la convention tripartite nécessaire à la facturation directement auprès des communes et établissements publics non membres bénéficiant du service sont approuvés.

***Adoptée à l'unanimité***

## 7. Création de l'emploi permanent d'Attaché d'administration et marchés publics

Le Président propose au Comité syndical de créer un nouvel emploi permanent d'Attaché d'administration et marchés publics, au grade d'attaché territorial. Cette création de poste s'inscrit dans le cadre du remaniement de l'organigramme du syndicat mixte, du fait du départ en retraite de son Directeur au 31 mars 2021.

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil syndical le 3 juin 2019 ;

Considérant que les besoins du service nécessitent la création d'un emploi permanent d'Attaché d'administration et marché publics ;

Les membres du Comité syndical, après en avoir délibéré, décident de créer au tableau des effectifs un emploi permanent à temps complet de Responsable des affaires juridiques au grade d'Attaché territorial du cadre d'emplois des Attachés à raison de 35 heures (*durée hebdomadaire de service*).

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : assurer le suivi des procédures de marchés publics, rédiger tous les actes se rapportant à la gestion des assemblées et plus généralement valider le cadre juridique des documents et process liés à la mise en œuvre des compétences du syndicat mixte.

Cet emploi pourrait être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale de 3 ans en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires et dans la mesure où les besoins du service le justifient, au vu de l'application de l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 6 ans, si la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

Monsieur le Président est chargé de recruter l'agent affecté à ce poste.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget 2021 aux chapitres et articles prévus à cet effet.

***Adoptée à l'unanimité***

## 8. Création de l'emploi permanent d'Ambassadeur des services numériques

Le Président propose au Comité syndical de créer un nouvel emploi permanent d'Ambassadeur des services numériques, pour répondre aux besoins de développement et promotion des usages numériques auprès des collectivités et établissements publics du périmètre de compétence du syndicat mixte.

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil syndical le 3 juin 2019 ;

Considérant que les besoins du service nécessitent la création d'un emploi permanent d'Ambassadeur des services numériques ;

Les membres du Comité syndical, après en avoir délibéré, décident de créer au tableau des effectifs un emploi permanent à temps complet d'Ambassadeur des services numériques au grade de adjoint administratif, adjoint administratif de 1e classe ou adjoint administratif de 2e classe du cadre d'emplois des adjoints administratifs à raison de 35 heures (*durée hebdomadaire de service*).

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : promouvoir l'utilisation des services mutualisés proposés par Somme Numérique auprès des collectivités et établissements publics.

Monsieur le Président est chargé de recruter l'agent affecté à ce poste.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

***Adoptée à l'unanimité***

Le syndicat mixte recherchera autant que possible les financements extérieurs, auprès de la Région Hauts de France notamment, sachant toutes les opportunités qui se présentent actuellement pour le financement des projets numériques.

En complément des Maisons de services présentes sur le territoire, le syndicat mixte se positionne de façon plus large avec son projet de Médiation Numérique Mobile. Le syndicat mixte a adhéré à l'association Les Assembleurs afin d'intégrer le réseau des médiateurs numériques sur la Région Hauts de France. Avec la création des emplois de Conseillers numériques, il y a de forts enjeux pour le territoire et ses habitants, à se positionner et trouver des axes de coordination des actions de médiation.

## 9. Modification de l'emploi de Directeur du syndicat mixte

Le Président propose au Comité syndical de modifier l'emploi permanent de Directeur de l'établissement créé par délibération du 10 juillet 2008, pour permettre la nomination à ce poste de Marie-Laure CRESPEL, titulaire du grade d'Attaché principal, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil syndical le 3 juin 2019 ;

Vu la délibération du Comité syndical en date du 10 juillet 2008 portant création de l'emploi permanent de Directeur du syndicat mixte,

Le Président propose à l'assemblée :

- la modification de l'emploi permanent de Directeur du syndicat mixte à temps complet,
- à ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des attachés territoriaux au grade d'Attaché principal,
- l'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes :
  - ✓ **Diriger**, coordonner et animer l'équipe du syndicat mixte
  - ✓ **Définir** les objectifs collectifs et individuels et les évaluer en cohérence avec les orientations politiques et budgétaires
  - ✓ **Optimiser** le fonctionnement et l'organisation du syndicat mixte
  - ✓ **Elaborer** les documents budgétaires et superviser l'exécution comptable,
  - ✓ **Piloter** l'ensemble de l'activité du syndicat mixte et la mise en œuvre des projets décidés par les élus
  - ✓ **Conseiller et assister** les élus dans la définition des orientations stratégiques et dans le processus décisionnel, notamment sur les opportunités et risques techniques, juridiques et financiers
  - ✓ **Assurer** le suivi administratif, technique et financier des activités du Syndicat Mixte et en rendre compte au Président et aux membres,
  - ✓ **Participer** à la promotion et à la valorisation des actions et des services proposés par le Syndicat Mixte.

Les membres du Comité syndical, après en avoir délibéré, décident de modifier au tableau des effectifs l'emploi permanent à temps complet de Directeur qui pourra être recruté sur le grade d'Attaché principal du cadre d'emplois des attachés à raison de 35 heures (*durée hebdomadaire de service*).

Monsieur le Président est chargé de recruter l'agent affecté à ce poste.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget 2021 aux chapitres et articles prévus à cet effet.

***Adoptée à l'unanimité***

## 10. Recrutement d'un agent contractuel pour accroissement temporaire d'activité

Le syndicat mixte Somme Numérique fait l'objet d'une réorganisation interne du fait du départ en retraite de son Directeur au 31 mars 2021. Afin d'assurer la transition dans l'attente du recrutement sur emplois permanents, le Président propose au Comité syndical de recruter un agent contractuel pour accroissement temporaire d'activité, à temps partiel jusqu'au 30 juin 2021. En effet, pour pourvoir au poste de Directeur-adjoint de la structure, le Président a sollicité le Directeur du SMITOM du Santerre avec une convention de mise à disposition de sa structure d'origine entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> novembre 2020.

Considérant la nécessité de créer un emploi non permanent de Directeur de développement pour assurer la transition dans l'organisation interne de la structure, suite à l'annonce du départ en retraite du Directeur du syndicat mixte au 31 mars 2021 ;

Considérant la possibilité de recruter un agent contractuel (H/F) de droit public pour faire face temporairement à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité, dans les conditions fixées à l'article 3 1°) de la loi susvisée, pour une durée maximale de douze mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs.

Vu la convention de mise à disposition d'un fonctionnaire territorial conclue entre le syndicat mixte Somme Numérique et le SMITOM du Santerre en date du 28 octobre 2020 avec effet au 1<sup>er</sup> novembre 2020, ayant pour objet d'intégrer Monsieur Nicolas ROGER sur la fonction de Directeur de développement du syndicat mixte, Considérant la possibilité d'apporter un complément de rémunération à l'agent contractuel, au prorata du temps passé dans la structure, tenant compte de ses fonctions.

Le Président expose au Comité syndical les raisons de son choix de recruter cette personne dans l'équipe du syndicat mixte, notamment pour renforcer le développement des usages et les relations avec les membres du syndicat mixte et s'intégrer par la suite pleinement à l'équipe de direction du syndicat mixte.

Il s'agit ce jour de valider le cadre de recrutement de cet agent sur la base d'un contrat à durée déterminée pour un emploi non permanent. Toutes les vacances d'emploi seront réalisées dans les règles pour les emplois permanents créés et modifiés lors de cette réunion par le Comité syndical.

Les membres du Comité syndical, après en avoir délibéré, décident d'autoriser le Président à recruter un agent contractuel de droit public pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité, dans les conditions fixées à l'article 3 1°) de la loi susvisée. L'emploi non permanent de Directeur de développement vient assurer en partie la continuité des fonctions de direction du syndicat mixte, en période de transition jusqu'au 30 juin 2021, dans le cadre du départ en retraite du Directeur du syndicat mixte et de l'installation de la Directrice opérationnelle sur ce poste.

***Adoptée à l'unanimité***

## 11. RIFSEEP – extension du dispositif aux filières Technique et Animation

Le Comité syndical a approuvé la mise en place du RIFSEEP pour les agents de la filière administrative du syndicat mixte à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. A compter du 1<sup>er</sup> février 2021, il est proposé à l'assemblée délibérante d'étendre la mise en œuvre du RIFSEEP pour tous les agents du syndicat mixte.

Ce régime indemnitaire se compose de deux parties :

- une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE) ;  
Elle vise à valoriser l'exercice des fonctions. Cette indemnité repose d'une part sur une formalisation de critères professionnels et d'autre part, sur la prise en compte de l'expérience professionnelle.
- un complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CI).

Il a pour finalité de :

- prendre en compte la place des agents dans l'organigramme de l'établissement public et reconnaître les spécificités de certains postes ;
- susciter l'engagement et valoriser l'expérience professionnelle des agents ;
- donner une lisibilité et davantage de transparence ;
- renforcer l'attractivité de l'établissement public
- fidéliser les agents ;
- favoriser une équité de rémunération entre filières.

Les élus du Comité syndical sont informés que dans le cadre de la consultation du Comité technique du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Somme, le collège des élus a émis un avis favorable, tandis que le collège des agents territoriaux, un avis défavorable.

Avec cette modification, le syndicat mixte souhaite uniformiser le régime indemnitaire pour l'ensemble des agents quelle que soit leur filière de recrutement.

Les membres du Comité syndical, après en avoir délibéré, décident d'instaurer à compter du 1<sup>er</sup> février 2021 le RIFSEEP pour les agents relevant des cadres d'emplois et dans les conditions fixées en annexe et d'inscrire chaque année les crédits correspondant au budget de l'exercice courant, chapitre 012

Cette délibération annule et remplace les dispositions relatives au même objet prises par délibérations antérieures instituées par l'assemblée délibérante.

***Adoptée à l'unanimité***

## 12. Avenant n°4 à la convention de DSP en affermage conclue avec Covage Somme

Le délégataire Covage Somme propose au syndicat mixte un nouvel avenant au catalogue de services et tarifs annexé au contrat de délégation de service public. Cet avenant a fait l'objet d'une analyse technico-économique par l'AMO du syndicat mixte qui a reçu un avis positif. Dans ce contexte, le Président propose au Comité syndical d'approuver le présent avenant.

Pour rappel, l'opérateur FREE s'est engagé sur l'offre de co-investissement sur une durée de 40 ans, à hauteur de 520€ HT /prise commercialisée. La convention de délégation de service public prévoit qu'une partie de cette somme versée au titre du co-investissement soit immédiatement reversée à Somme Numérique, ce qui constitue une rentrée d'argent venant diminuer la part de l'emprunt de Somme Numérique devant être réalisé pour le financement des raccordements.

Le présent avenant proposé par Covage a pour objet de modifier la grille tarifaire FTTH en vigueur, comprenant l'offre de service FTTH activé, le contrat de co-investissement FTTH ainsi que les conditions particulières du service FON.

Les membres du Comité syndical, après en avoir délibéré, décident d'approuver l'avenant n°4 à la convention de Délégation de Service Public pour la maintenance, l'exploitation et la commercialisation d'un réseau de communications électroniques.

***Adoptée à l'unanimité***

## 13. Opération 100% FTTH – demande de financement 2021 Région Hauts-de-France

Par délibération du 25 juin 2020, le comité syndical a approuvé le plan de financement global de l'opération 100% FttH 2019-2024. Après discussion avec les services de la Région Hauts de France sur leur condition de financement de ce type d'opération, il apparaît nécessaire de formaliser une demande spécifique pour les dépenses à réaliser en 2021. Il s'agira de construire les infrastructures nécessaires sur le périmètre des NRO de QUESNOY LE MONTANT, AIRAINES, ESTREES-DENIECOURT et POIX DE PICARDIE, portant sur un objectif de livraison de 9 100 prises à notre délégataire.

Considérant le montant des opérations à réaliser en 2021 dans le cadre de la mise en œuvre des opérations de déploiement du réseau FttH 2019-2024,

La présente demande porte spécifiquement sur le périmètre des NRO de QUESNOY LE MONTANT, AIRAINES, ESTREES-DENIECOURT et POIX DE PICARDIE, portant sur un objectif de livraison de 9 100 prises au délégataire Covage Somme.

Les membres du Comité syndical, après en avoir délibéré, décident d'approuver le programme d'investissements 2021 de l'opération 100% FttH, conforme au calendrier de déploiement approuvé par le comité syndical pour les NRO de QUESNOY LE MONTANT, AIRAINES, ESTREES-DENIECOURT et POIX DE PICARDIE, s'élève à 7 300 000€ HT. Son plan de financement est défini comme suit :

<b>COUT TOTAL</b>	<b>7 300 000 €</b>
Région Hauts de France (22%)	1 600 000 €
Somme Numérique – fonds propres	5 700 000 €

Monsieur le Président est autorisé à déposer la demande de financement correspondante.

***Adoptée à l'unanimité***

## 14. Charte de fonctionnement du service de médiation numérique mobile

La « Médiation Numérique » désigne la mise en capacité de comprendre et de maîtriser les technologies numériques, leurs enjeux et leurs usages, c'est-à-dire développer la culture numérique de tous, pour pouvoir agir dans la société numérique. Elle procède par un accompagnement qualifié et de proximité des individus et des groupes (habitants, associations, entreprises, élèves, étudiants, parents, professionnels...) dans des situations de formation tout au long de la vie facilitant à la fois l'appropriation des techniques d'usage des outils numériques et la dissémination des connaissances ainsi acquises.

Le projet de médiation numérique mobile de Somme Numérique a été approuvé par délibération du 9 décembre 2019. Une médiatrice numérique a été recrutée fin octobre et de premiers contacts ont été pris avec les EPCI volontaires pour s'inscrire dans cette démarche.

Afin de permettre la mise en œuvre effective de ce service et la prise de commande par les EPCI des journées de médiation, le Président propose au Comité syndical d'approuver la Charte de fonctionnement du service mutualisé ainsi que le modèle de convention tripartite, si le cas échéant des communes seraient intéressées par le dispositif.

Les membres du Comité syndical, après en avoir délibéré, décident d'approuver la Charte de fonctionnement du service mutualisé de Médiation Numérique Mobile.

La convention tripartite à conclure avec les communes qui souhaiteront bénéficier du service est adoptée.

***Adoptée à l'unanimité***

Le Président proposait dans l'ordre du jour transmis aux délégués du Comité syndical, de désigner les membres des **Commissions Réseau et Continuité éducative et lutte contre la fracture numérique**.

Messieurs, BODIQU, MASSET, FRION, BLONDELLE, PARSIS et TRABOUILLET se déclarent intéressés pour participer à la Commission dirigée par Margaux DELETRE.

Cependant, tenant compte des interrogations des élus sur le contenu et la cadence de ces réunions, le Président propose de surseoir à ces 2 décisions. L'ensemble des délégués du Comité syndical seront informés de la 1<sup>ère</sup> réunion et de l'ordre du jour qui sera examiné afin de se positionner le cas échéant dans l'une ou l'autre de ces Commissions.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés. Les projets de délibération suivants dans l'ordre du jour sont donc renumérotés en conséquence.

## 15. Groupement de commandes SESAM avec le CdG59 – renouvellement

Le comité syndical a approuvé le 12 décembre 2016 la constitution d'un groupement de commandes coordonné par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Nord, dans le cadre de la mise en œuvre du service mutualisé d'archivage électronique. Le Président propose au Comité syndical d'approuver le renouvellement de ce groupement sur le même périmètre, permettant de conclure de nouveaux marchés.

Il s'agirait cette fois d'un groupement à caractère permanent pour couvrir les besoins récurrents et ne plus être limité par la durée des marchés.

Les membres du Comité syndical, après en avoir délibéré, approuvent la constitution d'un groupement de commandes avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord permettant d'acquiescer, à hauteur des besoins propres de chaque membre, les fournitures et les services nécessaires à la mise en œuvre d'un système d'archivage électronique mutualisé dénommé SESAM (Système Electronique Sécurisé d'Archivage Mutualisé). Ce groupement à caractère permanent est désormais conclu à durée illimitée.

***Adoptée à l'unanimité***

## 16. Mise en œuvre des projets de vidéoprotection des communes – proposition de constitution d'un groupement de commandes

De nombreuses communes souhaitent mettre en œuvre un projet de vidéoprotection. Avec le déploiement de la fibre optique, le Président voit une véritable opportunité d'accompagner les communes dans ces projets et propose la constitution d'un groupement de commandes, à la fois pour conseiller les communes et apporter une assistance technique en termes d'ingénierie dans ces projets face aux entreprises privées, mais également pour grouper les besoins et donc faire bénéficier les communes de meilleures offres financières.

Le syndicat mixte Somme Numérique porte également une attention particulière aux évolutions de la réglementation qui devraient permettre d'héberger les vidéos de manière sécurisée dans le Centre de données de Somme Numérique, dans le respect des prérogatives des pouvoirs de police du Maire. Cela pourra apporter une véritable valeur ajoutée aux projets communaux.

Une première expérimentation a été validée par la commune de BRIE.

La Président informe par ailleurs que le Département a décidé d'accorder une subvention de 40% aux communes qui souhaitent mettre en œuvre un projet de vidéoprotection sur leur territoire.

Le Président propose d'accorder un délai jusqu'au 31 mai 2021 pour recueillir les demandes d'adhésion afin de pouvoir acter la constitution de ce groupement lors de la prochaine séance du Conseil syndical de juin 2021. Une limite est donnée en termes de périmètre d'intervention, aux communes bénéficiant d'une couverture FTTH cette année, afin de pouvoir établir des projets avec l'ensemble des données techniques disponibles sur le terrain et ainsi permettre le lancement d'une première consultation rapidement.

L'expérience pourra être renouvelée le cas échéant si elle rencontre une demande de la part des communes qui seront couvertes par le FTTH d'ici 2024.

Considérant la volonté du syndicat mixte Somme Numérique de s'impliquer en termes d'ingénierie et de conseils, dans les projets de vidéoprotection pour les communes bénéficiant d'une couverture FTTH, afin de valoriser les usages liés au réseau de fibre optique public,

Considérant l'infrastructure d'hébergement du Centre de données de Somme Numérique, qui sera disponible pour ces projets, dès que le stockage de données issues de la vidéoprotection sera possible au niveau réglementaire,

Considérant l'opportunité pour le syndicat mixte de pouvoir grouper les besoins, coordonner le groupement de commandes et la mise en œuvre de ces actions de vidéoprotection au bénéfice de plusieurs communes,

Le rôle de coordonnateur de Somme Numérique s'arrêterait à la mission de conseil et d'ingénierie et à l'optimisation des besoins pour le lancement de la consultation. Chaque membre du groupement pourra ensuite exécuter le marché avec le titulaire retenu selon ses besoins propres et ainsi porter la demande de subvention correspondante auprès des financeurs de ces actions de vidéoprotection,

Les membres du Comité syndical, après en avoir délibéré, décident de proposer aux communes bénéficiant d'une couverture FTTH à horizon du 31 décembre 2021, la constitution d'un groupement de commandes dont le syndicat mixte serait coordonnateur, ayant pour objet de mettre en œuvre sur leur territoire un projet de vidéoprotection basé sur la technologie de fibre optique.

Un délai sera accordé jusqu'au 31 mai 2021, pour recueillir les volontés d'adhésion, permettant de valider la constitution d'un premier groupement de commandes avec les communes volontaires, et de lancer une consultation correspondant à leurs besoins dès que possible.

***Adoptée à l'unanimité***

## II. Informations du Président

### Délibérations du Bureau du 12 novembre 2020

#### 1. Désignation des délégués au CNAS

Le syndicat mixte adhère depuis 2009 au CNAS, permettant de respecter l'obligation qui s'impose au syndicat mixte en matière d'action sociale au bénéfice de ses agents, inscrite dans la loi du 2 février 2007 dite de modernisation de la fonction publique et confirmée par la loi du 20 avril 2016 dite déontologie.

Conformément à l'organisation paritaire du CNAS, chaque structure adhérente désigne 2 délégués : 1 délégué des élus et un délégué des agents. Ils représentent l'établissement au sein des instances du CNAS.

Au niveau départemental, les délégués peuvent — s'ils le souhaitent — devenir membres de la délégation de leur département en charge de l'animation et du développement du réseau des adhérents (94 délégations en France).

Considérant la nécessité de désigner un représentant du collège des élus (dénommé « délégué local des élus ») et un représentant du collège des bénéficiaires (dénommé « délégué local des agents ») pour siéger à l'assemblée départementale.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau décident :

- Madame Marie-Laure CRESPEL est désignée délégué pour siéger au collège des agents du CNAS.
- Monsieur Laurent PARSIS est désigné délégué pour siéger au collège des élus du CNAS.

*Adoptée à l'unanimité*

#### 2. Programme opérationnel SDTAN 1 – avenant n°5 à la convention de financement conclue avec le Département de la Somme

Le syndicat mixte a conclu le 16 juillet 2014 une convention avec le Département de la Somme pour fixer les conditions de sa participation financière à l'opération de déploiement du FttH dans le cadre du Programme Opérationnel 2012-2018 de mise en œuvre du SDTAN.

Conformément aux termes de cette convention, un avenant annuel précise le montant de la participation du Département.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau approuvent le projet d'avenant n°5 à la convention de participation financière du Département de la Somme fixant à 400 000€ le montant de l'acompte alloué au déploiement de la technologie FTTH dans le cadre du programme opérationnel 2012-2017 du SDTAN de la Somme.

*Adoptée à l'unanimité*

#### 3. Programme opérationnel SDTAN2 100% FTTH – Avenant n°1 à la convention de financement conclue avec le Département de la Somme

Le syndicat mixte a conclu le 26 juillet 2019 la convention de financement avec le Département de la Somme au titre du programme 100% FTTH 2019-2024. Conformément aux termes de cette convention, le Président propose aux membres du Bureau le projet d'avenant permettant de solliciter l'acompte de l'année 2020, à savoir 500 000€.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau approuvent le projet d'avenant n°1 à la présente convention de financement fixant le montant de l'acompte 2020 à 500 000€.

*Adoptée à l'unanimité*

## Délibérations du Bureau du 30 novembre 2020

### 1. Adhésion au Hub numérique inclusif « Les Assembleurs »

Le **constat** : La transition numérique bénéficie à ceux qui la comprennent et pénalise ceux qui ne disposent pas des clés et des ressources pour entrer dans ce nouveau monde.

Pour faire en sorte que chacun puisse s'approprier le numérique et comprendre la transformation en cours, ne pas être objet du numérique mais sujet d'une société numérique inclusive et créative, il est indispensable de rapprocher le numérique de tous les citoyens et acteurs du territoire.

**Les Assembleurs** est un projet collectif qui a pour objectif de faire converger toutes les organisations, publiques ou privées, qui œuvrent pour cette transformation numérique inclusive et créative. Né en 2019 d'une réponse portée à la fois par la Région Hauts-de-France, le SILLAB et le groupe POP, dans le cadre de l'appel à projets « Hubs France Connectée » de la Banque des Territoires, Les Assembleurs accompagnent les différents acteurs, forment les professionnels de l'inclusion numérique, animent les réseaux de médiation en région et localement, et mutualisent des moyens au service du développement des actions.

L'**adhésion** de Somme Numérique aux Assembleurs permettrait de participer à la réflexion autour de l'inclusion numérique engagée au niveau de la Région Hauts-de-France :

- Des réunions d'information mensuelles, des temps contributifs trimestriels, une priorité d'inscription sur l'évènement annuel porté par Les Assembleurs, abonnement à la newsletter...
- Un relais des actions de Somme Numérique portant sur l'inclusion et la médiation numérique sur les réseaux sociaux et le site Internet des Assembleurs
- Un accès privilégié à leur plateforme de services au tarif adhérent,
- Une participation à la gouvernance,
- Un accès privilégié au réseau des Assembleurs bénéfique pour la médiatrice numérique de Somme Numérique.

La cotisation 2021 s'élève à 0,01€ HT par habitant, soit 5 724€ HT pour Somme.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau approuvent l'adhésion du syndicat mixte Somme Numérique aux Assembleurs.

*Adoptée à l'unanimité*

### 2. Partenariat avec Intramuros pour la mise à disposition d'une application mobile

Le syndicat mixte accompagne de nombreuses communes dans la création de leur site Internet, sur la base de l'outil Wordpress. Plusieurs élus ont sollicité cette année Somme Numérique, pour disposer en complément d'une application mobile, permettant de communiquer avec la population sur un format plus direct et moins institutionnel. Dans ce contexte et après avoir comparé différents produits disponibles sur le marché, le Président propose aux membres du Bureau de valider un accord de partenariat avec la société Intramuros.

En effet, l'application proposée par Intramuros présente des avantages non négligeables pour répondre aux besoins des membres du syndicat mixte. L'avantage principal de cet outil est qu'il ne se limite pas au périmètre géographique d'une commune, il intègre la notion de bassin de vie, permettant aux usagers de s'abonner aux actualités de leur commune mais également automatiquement d'avoir accès à diverses informations provenant de communes voisines, de la communauté de communes ou de l'office de tourisme.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau approuvent l'accord de partenariat avec la société Intramuros pour la diffusion de leur application mobile auprès des membres du syndicat mixte Somme Numérique.

*Adoptée à l'unanimité*

### 3. Renouvellement de la convention de partenariat avec CANOPE

Dans le cadre du déploiement des Espaces Numériques de Travail dans les écoles élémentaires, le syndicat mixte et Réseau CANOPE s'associent pour la mise en place d'un dispositif d'accompagnement des TICE au sein des établissements scolaires. L'intervention de CANOPE porte sur l'accompagnement des équipes enseignantes à l'usage de ressources numériques ainsi que sur l'animation et la formation de la communauté éducative comprenant les parents d'élèves. Le syndicat mixte s'engage dans ce cadre à apporter une contribution annuelle de 20 000€ sur une durée de 3 ans, financée à hauteur de 40% par le FEDER.

Le Président propose aux membres du Bureau d'approuver la présente convention renouvelée pour une durée maximale de 3 ans, jusqu'au 31 août 2023.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau approuvent le renouvellement de la convention avec le Réseau CANOPE de l'Académie d'Amiens. Elle concerne les actions à mettre en place du 1<sup>er</sup> septembre 2020 au 31 août 2023 pour un budget global de 60 000€.

*Adoptée à l'unanimité*

### 4. Marché de services pour la réalisation des missions de Chargé d'études FTTH

Le déroulement du programme 100% FTTH 2019-2024 a subi quelques perturbations en 2020. Conscients de la nécessité de renforcer rapidement l'équipe de Somme Numérique, afin de rester réactifs face aux engagements de délai convenus dans le planning de déploiement permettant de maintenir l'objectif final de 2024, les élus du Comité syndical ont validé le 5 octobre 2020 la création d'un poste de Chargé d'études FTTH.

La mission de contrôle des études constitue un axe stratégique du projet, au niveau des études préliminaires pour contrôler l'optimisation technique et financière proposée par les entreprises, mais également en phase finale pour contrôler les données qui seront remises au délégataire. La qualité de ces données est un gage de qualité sur les raccordements finaux des usagers et donc de réduction du taux d'échec.

Dans le cadre de cette procédure de recrutement, une offre de service s'est présentée au syndicat mixte ; opter pour la passation d'un marché de prestations avec une société de conseils qui propose la mise à disposition d'une personne dans les locaux de Somme Numérique, entièrement affectée au projet et immédiatement disponible. Au regard de la qualification et de l'expérience de cette personne dans le milieu des télécoms, il s'agit de la solution paraissant la plus vite opérationnelle et la plus rapide en termes de temps de formation.

Le contrat de prestations s'élève à 350€ HT par jour travaillé, soit 79 800€ HT pour une durée de 1 an, à compter du 7 décembre 2020. Ce marché pourra être reconduit selon les besoins du projet, pour une année supplémentaire.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau approuvent la conclusion du marché de services et son contrat correspondant avec la société DSI Group, pour la réalisation des missions de Chargé d'études FTTH sur le programme de déploiement 100% FTTH de Somme Numérique.

*Adoptée à l'unanimité*

Les débats étant clos, la séance est levée à 19h00.